

Le souffle du Vent contraire

Publié le Samedi 1^{er} mars 2008 (No 52) dans Le Soir, page 9, édition Namur/Luxembourg.
Auteurs: SCHOUNE,CHRISTOPHE

Environnement Un moratoire réclamé sur l'éolien en Wallonie

Des sites et villages menacés par les parcs éoliens ? Une plate-forme citoyenne clame « stop à l'anarchie ».

Ils sont venus de Ciney, La Roche, Crisnée, Perwez ou Erquelines... Regroupés au sein d'une nouvelle plate-forme wallonne, ce vendredi à Namur, ces comités de défense locaux font souffler un « Vent contraire » afin d'enrayer ce qu'ils considèrent comme une prolifération nuisible à l'environnement rural et à la santé des habitants !

« *Destruction des paysages et de sites remarquables, nuisances sonores, pertes de valeurs immobilières, menace pour le tourisme, plaie pour la nature et l'avifaune...* » Le dossier à charge contre le développement éolien en Wallonie ne fait pas dans la dentelle. « *Nous ne sommes pas résolument contre l'éolien*, nuance Luc Rivet, porte-parole de cette plate-forme et habitant de Merbes-le-Château (Hainaut). *Mais nous considérons comme très grave le fait que les pouvoirs publics abandonnent la maîtrise foncière du territoire. Tout se passe par contrats privés et opportunisme. Aucun compte n'est tenu de la planologie car la plupart des permis, octroyés en zone agricole, sont délivrés après dérogation et une procédure simplifiée...* »

Pour la vingtaine de comités locaux, il est grand temps que le gouvernement wallon réinstalle de l'ordre dans un développement jugé « anarchique ». « *Une réflexion globale s'impose*, remarque Juan de Hemptinne, porte-parole de l'Association pour la défense des sites et vallées du Namurois.

Un grand nombre de projets ont reçu leur permis mais ils ne sont pas encore visibles. Soit, une cinquantaine d'éoliennes sur un peu plus de cent quarante. Il convient d'élaborer une cartographie qui désignerait les zones propices à l'implantation de projets de grande ampleur. »

« Il faut stimuler l'éolien... en mer du Nord »

La majeure partie des parcs éoliens se trouve pour l'heure au Nord du sillon Sambre-et-Meuse le long d'un axe parallèle à la E 411 et à la E 42. Et selon les résultats d'une étude portée à la connaissance du *Soir*, ce mouvement pourrait s'amplifier le long du réseau autoroutier (lire ci-dessous). En tout état de cause, les associations demandent au gouvernement de décréter un moratoire sur l'installation d'éoliennes jusqu'à l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire.

« *Le potentiel de l'énergie éolienne est très limité en Wallonie. Elle représente moins d'1 % de la production électrique*, note Jean-Pierre Storder, cheville ouvrière de l'association Vent de raison. *Il faut stimuler l'éolien là où il a du sens, c'est-à-dire en mer du Nord où le rendement d'une éolienne est double par rapport à la Wallonie...* »

La priorité, c'est d'abord de réduire la consommation pour cet opposant. « *Chaque éolienne coûte près de 500.000 euros à la collectivité*, poursuit Jean-Pierre Storder. *Pour lutter contre le réchauffement, il faut d'abord investir l'argent dans la rénovation des bâtiments ou dans des réseaux de transports publics. C'est plus rentable économiquement et écologiquement...* »

Sollicités par *Le Soir* les cabinets des ministres CDH de l'Énergie, André Antoine, et de l'Environnement, Benoît Lutgen, n'ont pas souhaité réagir à ce que d'aucuns pourraient percevoir comme l'émanation du phénomène « Nimby » (« Not In My Back Yard », « Pas dans mon jardin », NDLR).

« *Mais ce phénomène n'a rien de honteux en soi*, remarque Luc Rivet. *C'est au contraire tout à l'honneur de villageois de défendre leur environnement immédiat ou des citoyens de contester des projets qui polluent et abîment irrémédiablement un paysage.* »



L'éolien soulève les passions. Trop de projets en gestation auraient été acceptés au détriment du paysage. © p.-y. thienpont.